

# Réduire et valoriser ses déchets avec le COMPOSTAGE INDIVIDUEL

## Le compostage : pourquoi ? comment ?

Nos poubelles contiennent environ 30 % de déchets organiques. Grâce au compostage,

- le volume d'ordures ménagères mis à la collecte est sensiblement réduit
- ces déchets deviennent un **engrais de qualité, naturel et gratuit**.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a décidé de mettre à la disposition des personnes qui le souhaitent des composteurs individuels. D'une capacité de 400 litres, avec possibilité d'extension à 600 litres, cet équipement est proposé contre une participation de 10 € (plus 5 € supplémentaire pour le kit d'extension). **Attention, cette offre est limitée à un composteur par foyer.**

**Nouveau** : vous pouvez désormais obtenir un deuxième composteur à prix coûtant, soit 45 € pour un bac de 400 litres, et 25 € pour le kit d'extension à 600 litres.



## Comment obtenir un composteur ?

- 1- Complétez le bon de commande ci-dessous, sans oublier de préciser le lieu où vous souhaitez retirer votre composteur.
- 2- Joignez votre chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.
- 3- Envoyez le tout à la **Communauté de la Riviera Française – Service Environnement – 16, rue Villarey – 06500 MENTON.**

Vous recevrez un bon d'enlèvement nominatif que vous devrez présenter lors du retrait de votre composteur.

## BON DE RESERVATION POUR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

à retourner à la Communauté de la Riviera Française – Service Environnement – 16, rue Villarey – 06500 MENTON

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

N° de téléphone ..... e-mail .....

Désignation	Montant unitaire
Composteur 400 litres	10 €
Kit extension 400 à 600 litres	5 €
Je joins un chèque à l'ordre du <b>Trésor Public</b> d'un montant total de :	
	€

### Je souhaite retirer mon composteur :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Menton     | <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Roquebrune-Cap-Martin |
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Sospel     | <input type="checkbox"/> à la déchèterie de La Turbie             |
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Tende      | <input type="checkbox"/> à la Mairie de Saorge                    |
| <input type="checkbox"/> à la Mairie de Breil-sur-Roya |   |

Les données que vous consentez à transmettre seront utilisées par le service Elimination et Valorisation des Déchets de la CARF, et son prestataire pour traiter les demandes et à des fins statistiques. Elles seront conservées pendant 10 ans années au plus, sur le seul territoire européen, et vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression. Pour l'exercer, ou pour plus de renseignements, consultez la DPO de la CARF – Mme SENGHOR – [rgpd@carf.fr](mailto:rgpd@carf.fr)